

c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
POUSSAN

Actualités

Finances

Urbanisme

Sport

Environnement

Brèves

Tribune libre

Festivités

FINANCES 2012





SOMMAIRE

Actualités	P. 3
Finances	P. 4
Urbanisme	P. 12
Sport	P. 18
Environnement	P. 20
Brèves	P. 22
Tribune libre	P. 23
Festivités	P. 24

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE POUSSAN
N°26 - PRINTEMPS 2012

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction, conception, réalisation, photos :
Service communication de la Ville de Poussan
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

Impression : JF Impression - Montpellier
Impression avec encres végétales sur papier PEFC
issu de forêts gérées durablement



Le premier trimestre de l'année est généralement consacré au vote du compte administratif et du budget. Nous avons traversé ces dernières années une période difficile sur le plan financier, due aux investissements importants effectués en fin de premier mandat.

Ce effort nous paraît aujourd'hui utile au regard de l'importance des réalisations effectuées : remise en état d'un patrimoine communal délabré (Église, MJC...), requalification de voiries plus adaptées au trafic (avenue d'Issanka, de Bédarieux, Grand'rue...), nouveaux équipements indispensables pour les poussannais (école, dojo, salle de sports, informatisation...). Faire émerger Poussan dans le XXI^e siècle, cela a un coût, nous l'avons assumé, et vous avez supporté vous aussi cet effort, je vous en remercie.

Nous vous avons promis une embellie pour 2013, et en nous gardant bien de crier victoire, elle sera pour 2012. Nous avons bon espoir que 2013, malgré la conjoncture, confirmera encore cette tendance. Je puis déjà vous garantir que l'équipe municipale qui nous succèdera trouvera une situation financière saine qui permettra des investissements sans contrainte budgétaire. Le résultat financier de 2011, évoqué dans les pages finances de ce BIM, vous permettra de mesurer les efforts accomplis durant cette année. Je tiens à féliciter les adjoints et particulièrement Ghislain Natta, adjoint aux finances, mais aussi et surtout le personnel communal, qui a su par une gestion rigoureuse au quotidien redresser les finances plus rapidement que prévu.

Le budget 2012 nous permet de redémarrer des investissements importants dès cette année : finition de l'entrée nord, réfection du gymnase, circulade, aménagement de parkings et divers travaux de voirie, tout en continuant à assumer les nombreux travaux d'entretien sur la commune.

L'augmentation de la fiscalité, que certains nous reprochent, se justifie par la nécessité d'une part de faire progresser les recettes pour avoir des finances communales saines et d'autre part se justifie

aussi par comparaison avec les communes environnantes de même stature. Nous supportons facilement la comparaison, au regard des services offerts à la population, le bien vivre à Poussan n'est pas une légende pour preuve son attractivité qui influe sur le prix de l'immobilier. Pour prendre l'exemple des prestations offertes aux élèves fréquentant nos écoles : gratuité du matériel, équipement informatique, sorties, classes découvertes, accueil péri-scolaire, centre de loisirs... Poussan est bien loin devant les communes de sa catégorie sur le bassin de Thau, et beaucoup de parents d'élèves de villages voisins nous envient nos services et nos compétences, au point pour certains de faire des demandes pour que leurs enfants soient accueillis à Poussan.

Les infrastructures sportives, ludiques, culturelles, mise en place depuis quelques années, participent au bien-être qui fait de notre village une destination recherchée par les familles qui s'installent dans notre région, n'en déplaise à quelques grincheux qui s'opposent à tout par principe ou par amertume ; qu'ils restent dans leur coin à bouder, le train de l'histoire ne les attendra pas.

Cette année 2012 sera importante à négocier, avec notamment des élections présidentielles et législatives qui permettront nous l'espérons un renouveau pour notre pays, une porte de sortie de cette crise qui ne nous permet plus de vivre le quotidien que nous souhaiterions.

Mais j'ai bon espoir, notre pays a toujours su relever la tête dans les moments difficiles.

Nous resterons vigilant pour assurer le bien-être au quotidien des poussannais, et particulièrement des plus vulnérables, et sommes confiant dans l'avenir que nous préparons à nos enfants, Poussan reprend sa marche en avant.

Continuons ensemble

Jacques Adgé
Maire de Poussan



Travaux



Prolongation de la piste cyclable à l'entrée nord de Poussan

Le dernier tronçon de l'entrée nord est en cours de finition. Il s'agit de la prolongation de la piste cyclable et piétonnière le long de la RD 2, jusqu'au chemin des Romains. Les réseaux ont été enterrés, l'éclairage public est en place. Le chantier est actuellement en attente de l'intervention de France Telecom pour pouvoir finaliser béton désactivé et enrobés. Les murs seront enduits dans le prolongement de ceux plus bas sur la RD 2.

La réhabilitation de cette voie permettra un accès en déplacement doux vers le centre ville et le groupe scolaire Véronique Hébert pour les habitants des quartiers du bois de Boulogne et de Lancire.

Avec la rénovation il y a quelques années de l'avenue de Bédarieux, et du chemin des Frères, il constitue un axe de circulation sécurisé pour tous les habitants des quartiers nord vers le centre ville.

Centre de tri de la poste

Une rampe est en cours de construction pour faciliter l'accès du bureau de poste aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment du centre de tri de la poste sera bientôt détruit pour faire place à un parking de courte durée destiné à desservir les services et commerces du centre ville.



Démolition des installations du stade de Malesca

En vue d'accueillir le chantier de la nouvelle maison de retraite, les services techniques municipaux ont fait disparaître tribunes et vestiaires, pour laisser le terrain nu, et permettre les études de sol et le lancement des travaux.

Avec le transfert des activités sportives vers le complexe des Baux, c'est tout un pan de l'histoire sportive de Poussan (et du Bassin de Thau) qui disparaît.

Sur la photo ci-contre prise lors du cinquantenaire en 1988, l'on peut reconnaître (avec parfois quelques difficultés...) quelques gloires locales du ballon rond qui ont marqué cette pelouse mythique !

(merci à Robert Mas pour la photo)





Finances 2012

Solde positif de 2011, accroissement des recettes, baisse des emprunts, maîtrise des dépenses : la commune pourra réinvestir dès cette année pour le bien-être des poussannais.



La dette souveraine des Etats a été au centre de l'actualité tout au long de l'année 2011. Peut-on la comparer à la dette de la commune ?

D'une part, pour une commune ou une collectivité territoriale, seules les dépenses d'investissement sont financées par l'emprunt.

D'autre part, une commune ne peut faire appel aux marchés financiers pour financer les intérêts d'un emprunt précédent, contrairement au budget de l'État.

Chaque année, le remboursement des intérêts et du capital des emprunts est financé par les recettes de fonctionnement. Par le budget voté en équilibre réel, le déficit des années antérieures est financé par

les recettes et l'excédent de fonctionnement.

Ainsi, sur l'exercice 2011 les recettes ont été supérieures aux dépenses, cela aboutit un résultat excédentaire de 936 000 €, supérieur au déficit constaté à la clôture de l'exercice précédent. Le solde cumulé du fonctionnement et de l'investissement devient positif.

Le budget 2012 marquera, par l'absence de financement de déficit antérieur, une évolution positive par rapport aux budgets précédents. La progression importante des recettes attendues, la baisse des annuités d'emprunt et le maintien de maîtrises des dépenses permettront la relance des travaux sur les bâtiments et la voirie, sources d'économie et d'amélioration du cadre de

vie. La commune sera en mesure de retrouver une capacité d'autofinancement positive c'est-à-dire avoir un excédent de fonctionnement supérieur aux charges d'emprunt en intérêt et capital.

La gestion financière est formellement retracée dans deux documents qui sont soumis au vote du conseil municipal :

- Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes réalisées durant l'année. Il a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 7 mars 2012.

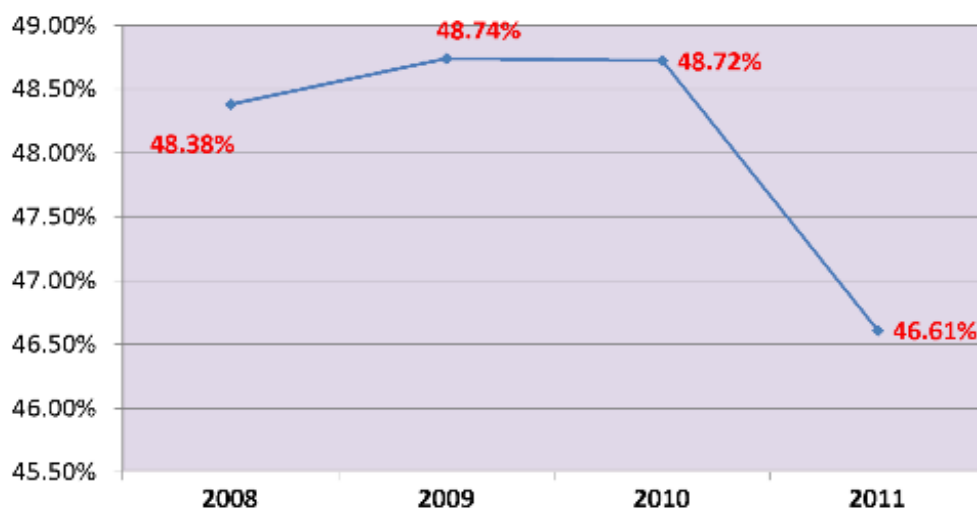
- Le budget autorise la réalisation des dépenses et la perception des recettes. C'est un document de prévision. Le budget de l'exercice a été adopté en séance du Conseil Municipal le 2 avril 2012.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 Dépenses de fonctionnement

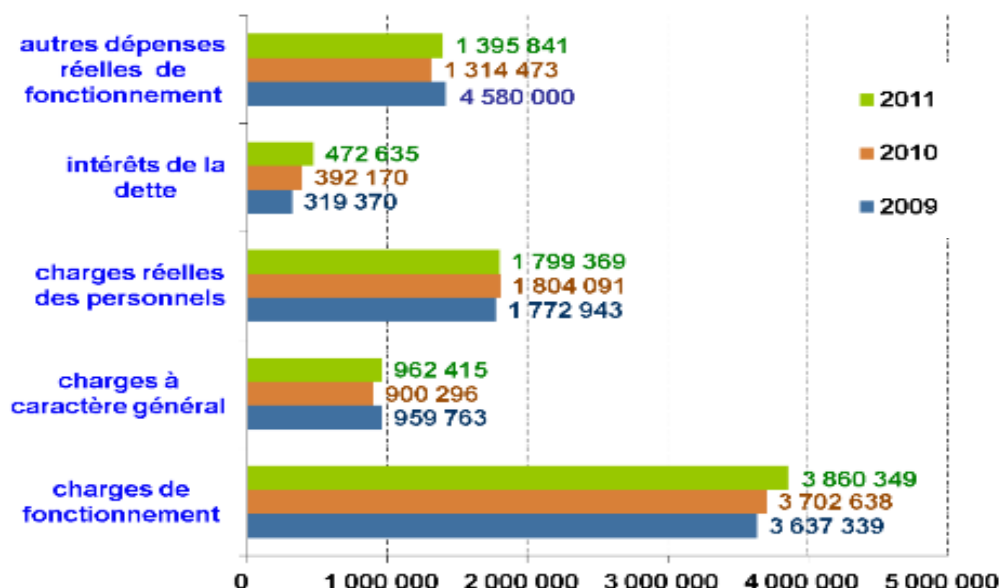
CHAPITRES	budget primitif	montant réalisé	solde restant
011 charges à caractère général	1 068 000.00	962 415.17	105 584.83
012 charges de personnels et frais assimilés	1 950 000.00	1 856 359.57	56 540.43
022 dépenses imprévues	763.00		763.00
023 virement à la section d'investissement	256 957.00		256 957.00
042 opération d'ordre entre section : fonctionnement	192 520.00	765 304.60	15.40
65 autres charges de gestion courante	462 000.00	433 146.25	29 453.75
66 charges financières	436 430.00	472 634.65	295.35
67 charges exceptionnelles	1 000.00	279.67	720.33
TOTAL DEPENSES	4 367 670.00	4 490 139.91	450 330.09

Les charges à caractère général dégagent un solde d'exécution important. Ce résultat a été obtenu par une maîtrise des dépenses courantes. Les charges de personnels sont en diminution par le non remplacement d'agent ayant cessés leur fonction (départ à la retraite ou autres causes). Le ratio charges nettes de personnels sur charges nettes de fonctionnement est en diminution.

Ratio charges nettes de personnel/charges nettes de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement



Le montant des intérêts des emprunts est majoré, en 2011, de l'indemnité payée pour le rachat d'un emprunt dans le cadre d'une négociation à la baisse du taux d'intérêt et par la comptabilisation des intérêts d'emprunts courus non échus. Les charges réelles de personnels correspondent au total des dépenses diminuées des atténuations des charges (compte 13 des recettes de fonctionnement) constituées par les remboursements effectués par l'Etat au titre des contrats aidés.

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	budget primitif	montant réalisé	solde restant
013 atténuation de charges	130 000.00	56 990.80	73 009.20
042 opération d'ordre transfert entre section	60 000.00	50 233.14	9 766.86
70 produits de services, domaines et ventes	464 000.00	533 741.59	-69 741.59
73 impôts et taxes	2 698 304.00	2 790 759.03	-92 455.03
74 dotations et participations	950 366.00	933 707.48	16 658.52
75 autres produits de gestion courante	35 000.00	47 829.95	-12 829.95
76 produits financiers	0.00	35.26	-35.26
77 produits exceptionnels	30 000.00	618 038.79	-15 238.79
TOTAL RECETTES	4 367 670.00	5 031 336.04	-90 866.04

Les produits de services, domaines et ventes qui regroupent les recettes perçues au titre des activités proposées ou de l'utilisation du domaine communal sont en augmentation. Le suivi des différentes conventions et l'actualisation des bases de tarification permettent une progression de ces recettes.

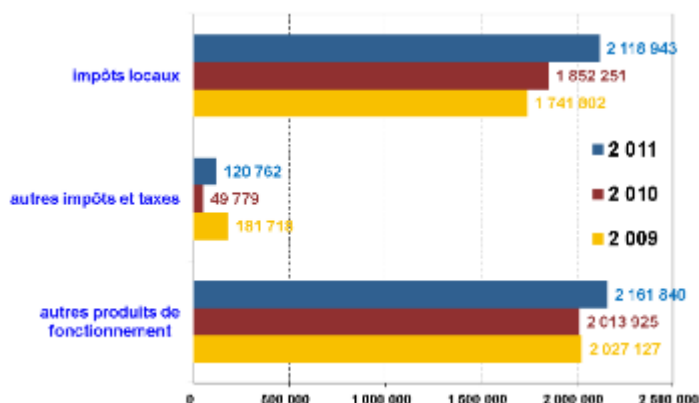
Les sommes encaissées au titre des impôts et taxes sont supérieures aux prévisions. Au titre des produits exceptionnels, le montant de ventes de terrain est comptabilisé pour 578 000 €. Une dépense équivalente est inscrite dans la section d'investissement.



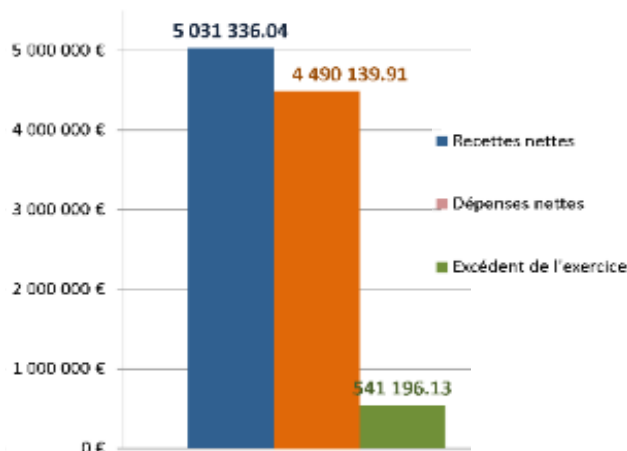
FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Recettes réelles de fonctionnement



Excédent de fonctionnement



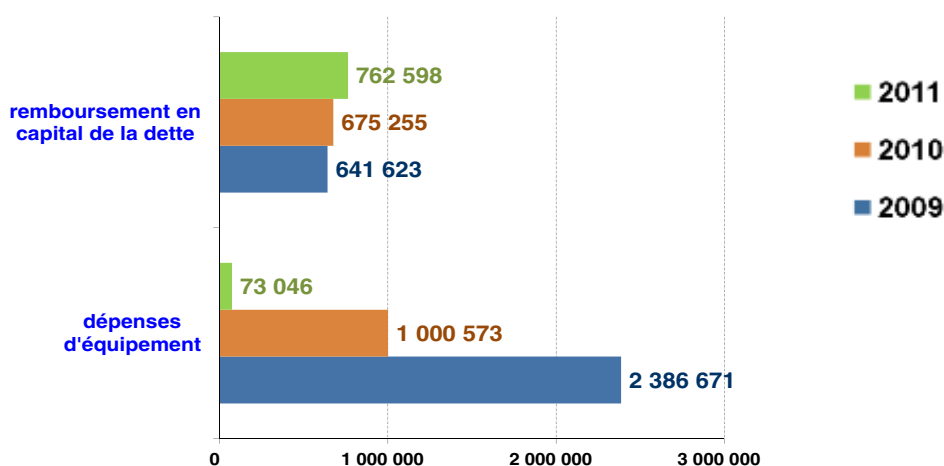
Dépenses d'investissement

DEPENSES	Budget 2011 + report + décision modificative + virement de crédit	Réalisé
Jardin Public (opérat. 9001)	17 932.22	
SPORTS - (Opérat. 9002)	4 783.60	3 588.00
Bâtiment (opérat. 9004)	51 000.00	
Achat matériels (Opérat. 9007)	24 598.06	24 545.92
Groupe scolaire (Opérat. 9008)	17 855.94	11 482.20
Voirie et trottoirs (Opération 9010)	216 110.86	31 429.86
Chapitre 204 - Article 2042 - Sub.d'équipement	8 684.67	2 000.39
DEPENSES D'EQUIPEMENT	340 965.35	73 046.37
Capital emprunt (Chapitre 16)	762 650.00	762 598.42
DEPENSES FINANCIERES	762 650.00	762 598.42
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 103 615.35	835 644.79
Déficit d'investissement reporté	848 901.35	
Chapitre 040 - Travaux en régie	60 000.00	50 233.14
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	236 312.02	236 312.02
DEPENSES D'ORDRE	1 145 213.37	286 545.16
TOTAL DES DEPENSES	2 248 828.72	1 122 189.95

Ont été financées les opérations suivantes :

- Opération 9002 : solde des travaux du terrain synthétique.
- Opération 9007 : achat de mobilier pour les écoles, de jeux de cours, de matériel pour l'entretien et de deux défibrillateurs.
- Opération 9008 : travaux d'installation des jeux de cours et d'entretien dans une école.
- Opération 9010 : travaux de pavage de rues, exécution du marché de voirie et des travaux de l'entrée nord.

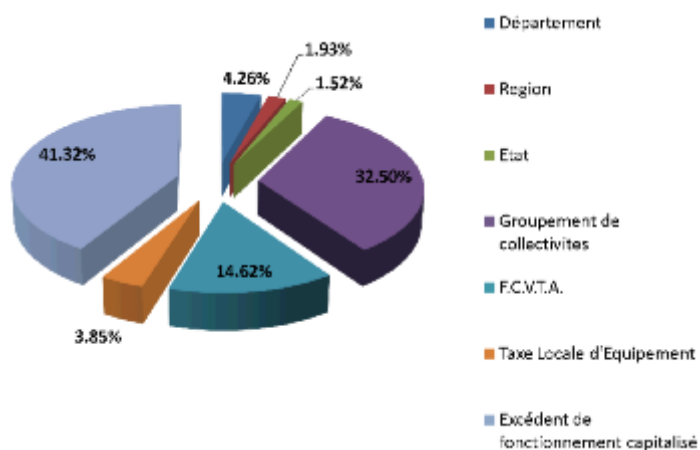
Dépenses réelles d'investissement



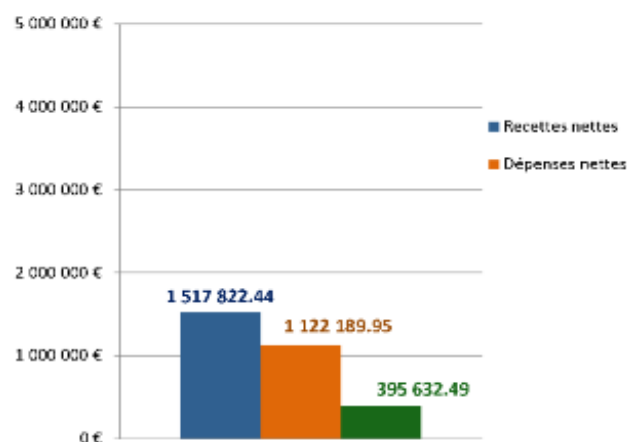
Recettes d'investissement

RECETTES	Budget 2011 + report + décision modificative + virement de crédit	Réalisé
Département	70 000.00	22 000.00
Region	109 920.00	9 980.00
Etat	15 824.37	7 821.63
Groupeement de collectivites	177 778.00	167 778.00
Autres : partenariat voiries et réseaux	80 000.00	
RECETTES D'EQUIPEMENT	453 522.37	
F.C.V.T.A.	75 500.00	75 457.86
Taxe Locale d'Equipement	120 000.00	19 851.00
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	213 317.33	213 317.33
024 Produit de cession d'immobilisation	700 700.00	
RECETTES FINANCIERES	1 109 517.33	308 626.19
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 563 039.70	516 205.82
021 Virement de la section de fonctionnement	256 957.00	
040 opérations entre section investissement	192 520.00	765 304.60
041 opérations patrimoniales	236 312.02	236 312.02
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	685 789.02	1 001 616.62
TOTAL DES RECETTES	2 248 828.72	1 517 822.44

Origine des recettes d'investissement



Excédent d'investissement





FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Résultats de l'année 2011

RESULTATS BUDGETAIRES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes nettes	1 517 822.44	5 031 336.04	6 549 158.48
Dépenses nettes	1 122 189.95	4 490 139.91	5 612 329.86
Excédent de l'exercice	395 632.49	541 196.13	936 828.62

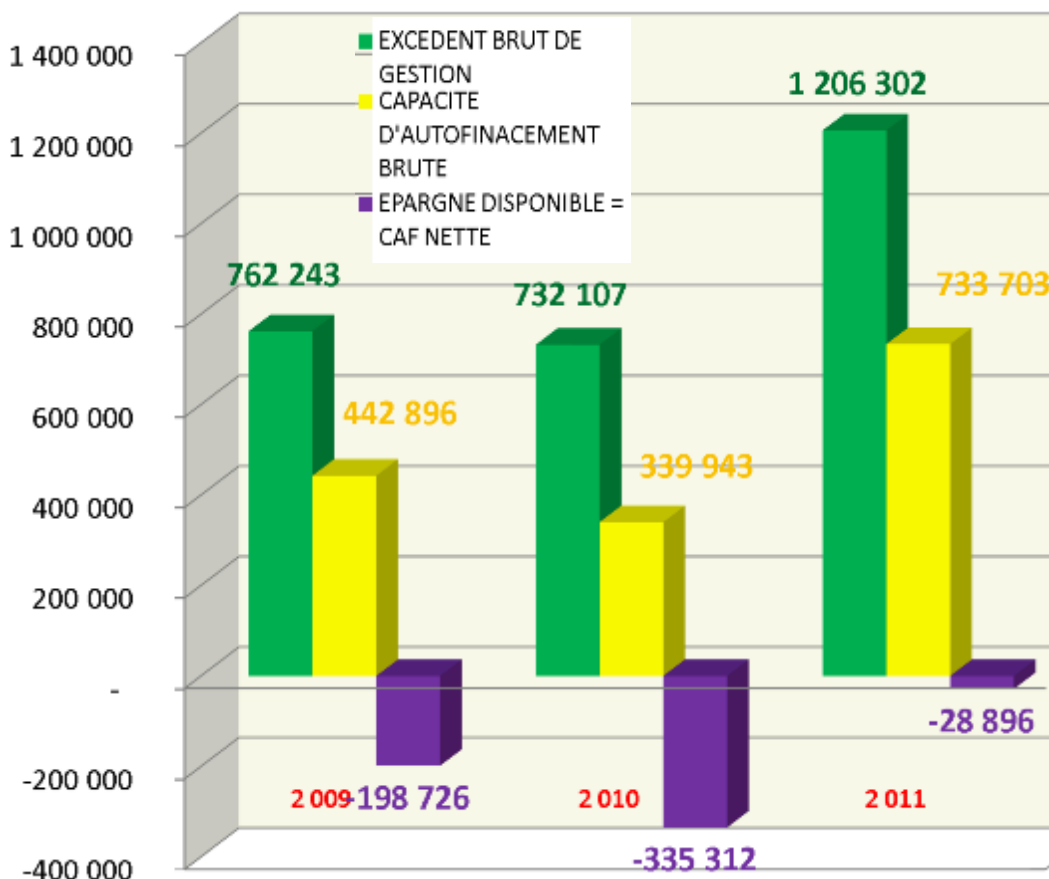
L'excédent, ainsi constitué, reflète une gestion équilibrée tant en recettes qu'en dépenses. Supérieur au déficit cumulé des exercices antérieurs, il permet de rétablir l'équilibre financier de la commune.

Résultats d'exécution et son affectation

RESULTAT D'EXECUTION	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE : 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
Investissement	-848 901.35		395 632.49	-453 268.86
Fonctionnement	213 317.33	213 317.33	541 196.13	541 196.13
TOTAL	-635 584.02	213 317.33	936 828.62	87 927.27

L'excédent de fonctionnement sera affecté, en totalité, à l'investissement. La situation consolidée fait apparaître un solde positif à la clôture de l'exercice 2011.

Capacité d'autofinancement



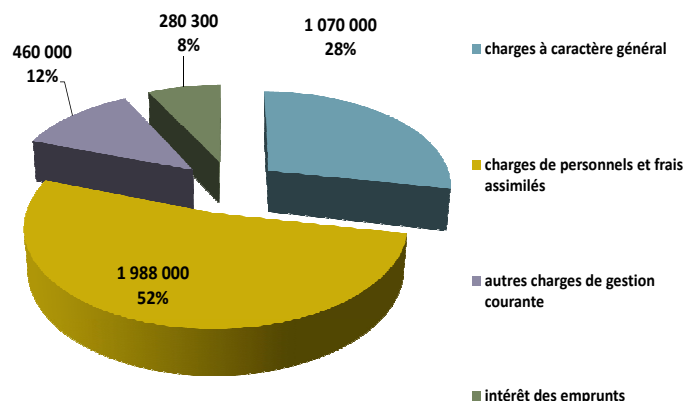
L'excédent brut de gestion est calculé par différence entre les produits et les charges réels de fonctionnement, il progresse de 65%.

La capacité d'autofinancement brute est le montant disponible après avoir retiré les annuités d'emprunt, elle est multipliée par 2. Ce résultat est atteint malgré des charges exceptionnelles liées aux emprunts : paiement d'une indemnité de rachat d'un emprunt à hauteur de 72 800 € et comptabilisation pour 31 000 € des intérêts d'emprunt non échus.

L'épargne disponible reste négative, le montant du capital remboursé étant légèrement supérieur à l'excédent brut de gestion.

LE BUDGET 2012

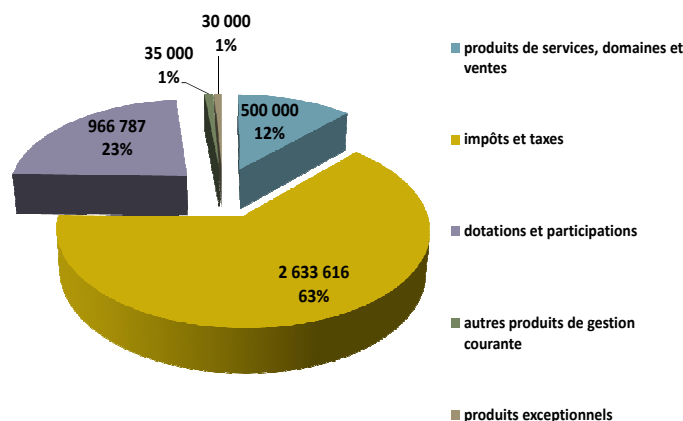
Dépenses de fonctionnement



Les aménagements liés à la sécurité des personnes et des biens et à l'accès des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite seront poursuivis.

Des travaux sont prévus pour l'amélioration de l'éclairage public. Ils porteront non seulement sur les réductions de consommation mais également sur la qualité de l'éclairage et sur la rapidité des dépannages.

Recettes de fonctionnement



Les perspectives financières de 2012, permettront le recrutement d'un agent administratif de catégorie A, d'un chef des services techniques de catégorie B. Dans le cadre de la réorganisation de la police municipale, il est prévu le renfort de deux postes d'Adjoint à la Sécurité sur la Voie Publique (ASVP).

Le montant des intérêts d'emprunt est inférieur de 35% à celui de 2011.

Fiscalité directe

Pour 2012, Les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti sont majorés de 1%. Celui du foncier non bâti est inchangé à 76,08 %

Les taux d'imposition

TAXE D'HABITATION			TAXE FONCIERE (bâti)		
exercice	taux	progression du taux	exercice	taux	progression du taux
2010	17.83%	0.18%	2010	22.43%	0.22%
2011	18.10%	0.36%	2011	22.88%	0.45%
2012	18.37%	0.18%	2012	23.11%	0.23%

Les recettes fiscales

taxes	base d'imposition prévisionnelle	Produit fiscal 2012	progression du produit fiscal 2011-2012
habitation	5 766 000 €	1 059 582 €	52 147 €
foncière (bâti)	4 114 000 €	950 745 €	55 217 €
foncière (non bâti)	70 700 €	53 789 €	-825 €
	9 952 700 €	2 064 116 €	106 540 €

Les investissements

DEPENSES	restes à réaliser	opérations nouvelles	RECETTES	restes à réaliser	opérations nouvelles
Sub d'équipement versées		22 038.38	Produit de cession d'immobilisation		1 260 000.00
salle socio culturelle	17 951.20		dépôt et cautionnement reçus	140 000.00	
Sports	1 195.80	170 000.00	Dotations d'Equipement des Territoires ruraux		35 000.00
Bâtiments	50 916.00	168 000.00	Département		161 500.00
Achat terrain		480 000.00	Région		126 000.00
Achat matériels		120 000.00	ETAT		32 000.00
Groupe scolaire	6 047.89		Groupe ment de collectivités (CCNBT)		120 000.00
Voirie et trottoirs	174 581.20	625 000.00	RECETTES D'EQUIPEMENT	140 000.00	1 734 500.00
Eclairage public		40 000.00	F.C.V.T.A.		15 000.00
DEPENSES D'EQUIPEMENT	250 591.89	1 625 038.38	Taxe Locale d'Equipement		100 000.00
Capital emprunt		757 300.00	excédent de fonctionnement capitalisé		541 196.13
DEPENSES FINANCIERES		757 300.00	participation pour voirie et réseaux	80 000.00	50 000.00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	250 591.89	2 382 338.38	excédent section investissement		
Travaux en régie		60 000.00	RECETTES FINANCIERES	80 000.00	706 196.13
Opérations patrimoniales		10 000.00	virement de la section de fonctionnement		292 983.00
Déficit reporté		453 268.86	Amortissement		192 520.00
DEPENSES D'ORDRE		523 268.86	Opérations patrimoniales		10 000.00
TOTAL DES DEPENSES	250 591.89	2 905 607.24	RECETTES D'ORDRE		495 503.00
		3 156 199.13	TOTAL DES RECETTES	220 000.00	2 936 199.13
					3 156 199.13

Les opérations inscrites au budget 2011 et qui n'ont pu être réalisées dans leur totalité s'élèvent à 250 591,89 € en dépenses et à 220 000 € en recettes.



FINANCES

LE BUDGET 2012

Investissement : opérations programmées en 2012

Sports

Opérations nouvelles	TOTAL
DEPENSES	
150 000	
9 000	
11 000	170 000
SUBVENTIONS	
16 000	
30 000	
32 000	78 000

- Réfection parquet gymnase
- Réfection éclairage gymnase
- Parcours de santé

Bâtiments

Opérations nouvelles	TOTAL
DEPENSES	
60 000	
90 000	
18 000	168 000
SUBVENTIONS	
19 500	
10 000	
35 000	64 500

- Toiture de la salle Vinas et bâtiment jardin public
- Chauffage (2^{ème} tranche) et ascenseur mairie
- Menuiseries MJC
- Subvention du Conseil Général
- Subvention du Conseil Régional
- Subvention de l'Etat

Voiries

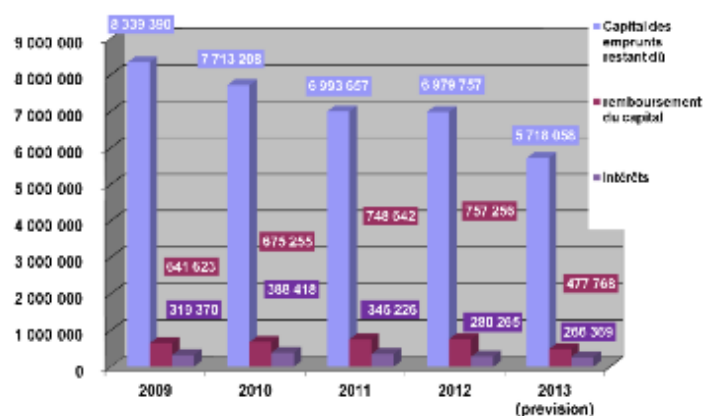
Opérations nouvelles	TOTAL
DEPENSES	
500 000	
20 000	
60 000	
45 000	625 000
SUBVENTIONS	
85 000	
100 000	185 000

- Circulade (Centre ville)
- Parking Malesca
- Voirie route de Gigan
- Aménagement centre de tri
- Subvention du Conseil Général
- Subvention du Conseil Régional

Opérations budgétaires

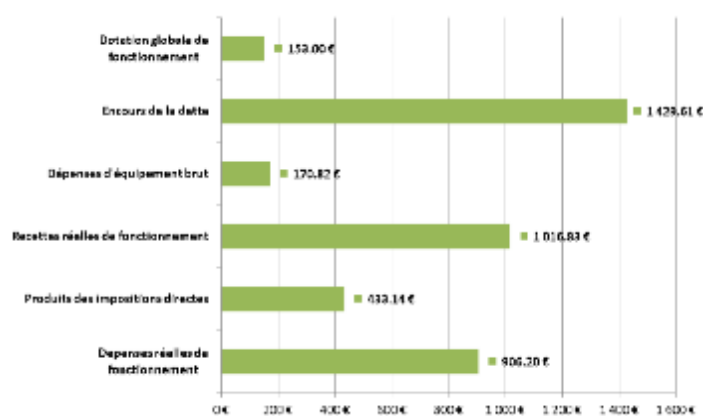
OPERATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DU BUDGET
RECETTES	4 285 503.00	3 156 199.13	7 441 702.13
DÉPENSES	4 285 503.00	3 156 199.13	7 441 702.13

Emprunts



Le capital restant dû, en l'état actuel des emprunts souscrits, est actuellement de 6 979 757€. En 2013, par suite de l'extinction de plusieurs emprunts, il tombera à 5 718 058 €.
Le montant des remboursements du capital et des intérêts va également en décroissant.

Ratios budgétaires par habitant 2011



Les ratios sont calculés sur la base de la population légale en vigueur au 1er janvier 2011 et du compte administratif 2011.

Subventions aux associations

BENEFICIAIRES	accordé 2011	accordé 2012	BENEFICIAIRES	accordé 2011	accordé 2012
Associations sportives			Festivités		
OMS	15 000	15 000	Comité des fêtes	50 000	50 000
Football	20 000	20 000	Country chris-cross		300
Rugby	17 000	18 000	Rétro Pouss-Auto	1 500	1 500
Tambourin	3 000	3 000	Total Festivités	51 500	51 800
Tennis	5 000	5 000	Crèche	35 000	35 000
Volley	1 000	1 000	Total Associations sociales	35 000	35 000
Course à pied	400	Dissolution	Associations scolaires		
Cyclisme	1 500	1 500	Coop élémentaire Véronique Hébert	670	700
Pétanque	2 000	2 000	Coop élémentaire des Baux	600	600
Handball	2 000	2 000	Coop maternelle des Baux	430	400
Judo	5 000	5 000	PNE PNE	300	300
Chasse	2 300	2 000	FCPE	300	300
GRS	1 000	1 000	Total Associations scolaires	2 300	2 300
Ecole de rugby Vignes de Thau	1 500	1 500	Associations intergénération		
Billard	400	400	Club de l'avenir	2 600	2 600
Total Associations sportives	77 100	77 400	Amicale de Belbézé	170	170
Associations culturelles			Fées clochettes	900	900
Strapontin	5 200	5 200	Anciens combattants AFN	400	400
MJC	14 000	14 000	Anciens combattants vict de guerre	150	
Atelier des filles	300	300	Total Associations intergénération	4 220	4 070
Les ailes du Chant	600	300	Associations diverses		
Total Associations culturelles	20 100	19 800	Le chat libre	600	600
			Total Associations diverses	600	600
			TOTAL GENERAL	190 820	190 970



Zone logistique d'arrière-port

Une réunion publique s'est tenue le vendredi 10 février 2012 au Foyer des Campagnes concernant Le projet de création d'une zone logistique d'arrière-port de Sète sur la commune de Poussan.

Cette réunion publique a été organisée à l'initiative du Conseil Municipal pour informer la population des circonstances de la création d'une Zone d'aménagement Différé sur la commune de Poussan.

Ce projet étant porté par la Région Languedoc-Roussillon, il aurait été logique qu'elle soit à l'initiative de cette réunion, comme prévu initialement. Cependant, M. Navarro, vice-Président de la région LR en charge de ce dossier, a choisi de renoncer à participer à cette réunion, préférant s'en tenir à la procédure réglementaire de concertation. Il s'en est expliqué par courrier du 17 novembre 2011 qui a d'ailleurs été distribué dans chacune des boîtes aux lettres de Poussan.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir cette réunion publique par respect pour les citoyens de Poussan. Nous voulons exposer ce qui a motivé notre décision et expliquer les raisons qui nous ont poussées à voter pour l'étude de ce projet à l'unanimité. Cette réunion est municipale, nous nous exprimerons sur ce qui est de notre compétence et de nos responsabilités. Nous avons aussi transmis les questions du public aux services de la Région qui nous ont donnés des éléments de réponse qui ont aidé à élaborer le contenu de cette réunion.

Nous avons choisi de vous présenter cette réunion en exposant les faits et en répondant ensuite aux questions de la population sous forme écrite pour une raison précise : dans les procédures qui sont mises en oeuvre pour ce projet, chaque mot compte. Notre communication doit être conforme aux différentes réglementations en vigueur.

Après avoir évoqué l'historique du projet, et expliqué sa nature, nous rappellerons les préconisations que le Conseil Municipal avait assorti à son vote de décembre 2009. Enfin nous répondrons aux questions écrites que les poussannais nous ont fait parvenir.

Définition d'une ZAD : La zone d'aménagement différé est un secteur où une collectivité locale dispose, pour une durée de 14 ans, d'un droit de préemption sur toutes les ventes et cessions à titre onéreux de biens immobiliers ou de droits sociaux. Les ZAD ont été conçues comme un outil

en vue de la création de zones d'activité, dans le but de contrer la spéculation immobilière.

La finalité étant de disposer des terrains nécessaires pour réaliser un projet.

PRÉSENTATION DU PROJET

• **Le Conseil Régional est depuis le 1er Janvier 2007 propriétaire du port de Sète.** Il a aussitôt lancé un programme de réorganisation spatiale des installations portuaires dans le périmètre du port et une politique d'investissement jamais atteinte ces dernières années. Faute de pouvoir mobiliser du foncier de dimension suffisante dans le port où à proximité immédiate, la Région a été conduite à rechercher du foncier disponible en dehors du secteur Sète/Frontignan afin de créer une zone logistique d'arrière-port indispensable pour son développement.

• **Une zone logistique a pour vocation de « travailler la marchandise »** (dépoter et empoter) afin de la ré-expédier vers les lieux de consommation.

• **Le choix du site de Poussan pour créer la zone logistique d'arrière-port a reposé sur des critères objectifs :**

- prise en compte de l'environnement : les zones aménageables de la ZAD sont en-dehors des zones naturelles protégées et du périmètre de protection des captages d'eau potable d'Issanka.

S'agissant des espèces naturelles, l'État a pris un arrêté le 26 juillet 2011 pour instaurer un périmètre de protection du site de reproduction et d'habitat de la pie grièche à poitrine rose qui impacte l'entrée de Poussan au niveau des Condamines.

- le site de Poussan est dans la continuité des zones urbaines de Sète à Poussan/Gigean, et des zones d'activité économiques des Clachs sur Poussan et du pôle d'activité économique de Gigean.

- Le site retenu pour la future zone logistique est déjà fortement impacté par la présence de l'A9 et des lignes à moyenne et haute tension.

Il sera encore plus lorsque la LGV sera construite. La réalisation de la zone logistique, qui sera à haute qualité environnementale, valorisera des terrains déjà

impactés sur le plan environnemental (bruit, paysage...).

- Le raccordement quasi-direct avec le futur échangeur RD 600 / RD 613 / A9 au niveau de la gare de péage de l'autoroute. C'est ce qui permet de maintenir le trafic poids-lourds port de Sète / A9 sur une future 2 x 2 voies et de transférer ce trafic sur les voiries secondaires dédiées au trafic urbain et inter-urbain. (Décision déjà actée par décret gouvernemental du 10 mai 2006).

- Le recul par rapport à l'étang de Thau alors que les secteurs dédiés aux activités industrialo-portuaires bordent encore à ce jour l'étang de Thau jusque la zone commerciale de Balaruc-Le-Vieux , y compris la zone des Clachs (voir le Schéma de Mise en Valeur de la Mer). Décision prise à la demande et en accord avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

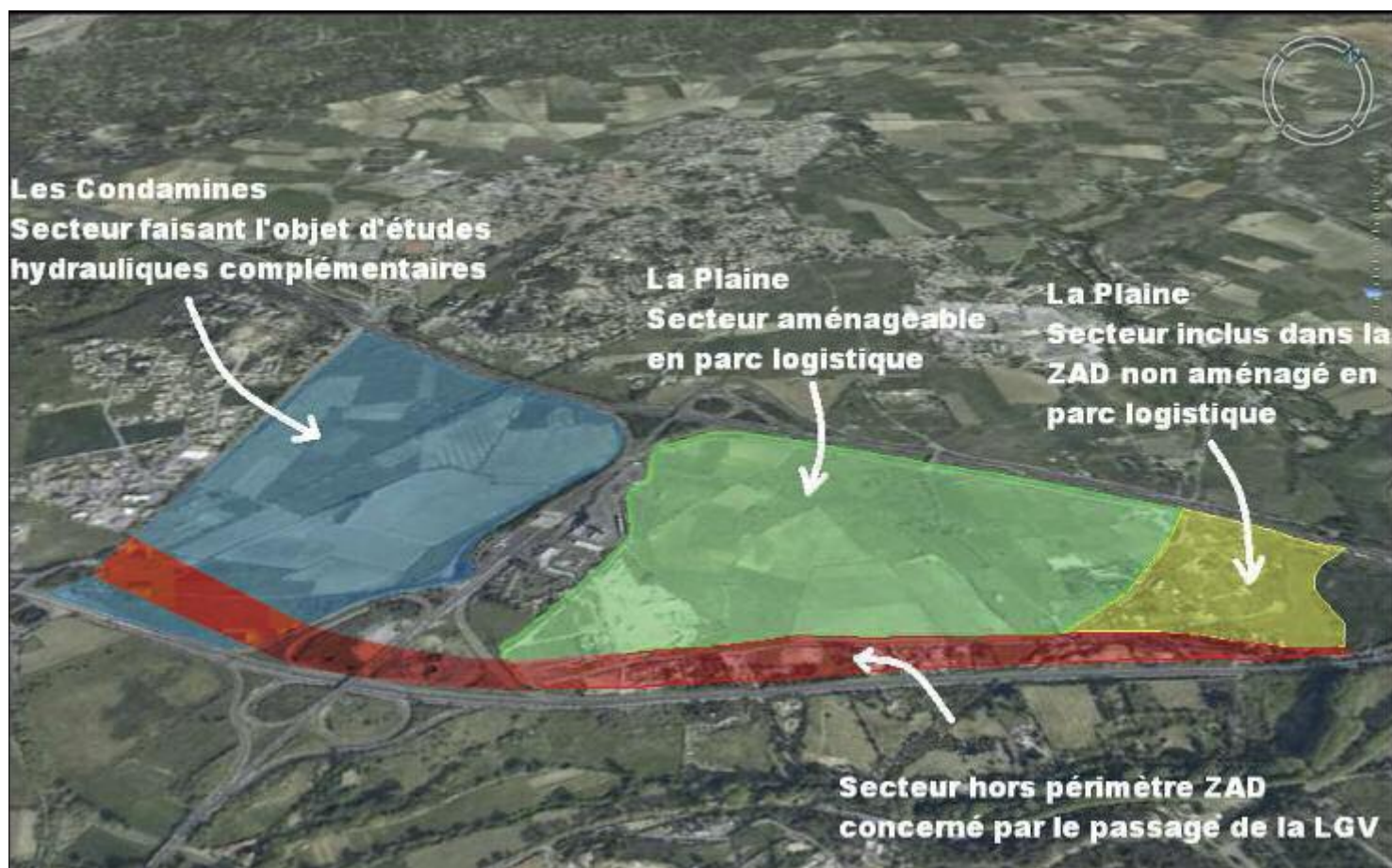
- Le passage de la ligne à grande vitesse à proximité immédiate de la future zone logistique. Les études de raccordement sont en cours pour un embranchement fret.

- La nécessité de disposer de grandes superficies : Le secteur des Condamines et de la Plaine sont les seuls à offrir 100 hectares d'un seul tenant. 80 ha seront aménagés en zone logistique, le reste servira pour l'intégration paysagère.

• **les secteurs concernés par l'aménagement de la zone logistique :**

- Le secteur des Condamines est occupé pour l'essentiel par de la vigne de qualité. Cependant, le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) en cours d'approbation, le classe en zone inondable donc incompatible avec le projet. Des études hydrauliques complémentaires vont être lancées en vue de ré-examiner les conditions d'inondabilité et de réviser le PPRI dans ce secteur.

- Le secteur de la Plaine : Présente un intérêt agricole moindre. Toutes les parcelles appartenant à des propriétaires privés seront acquises par la Région afin d'y développer la zone logistique portuaire. 2 zones à l'est et au sud ne sont pas concernées par la Zone Logistique : secteur proche du périmètre de captage d'eau potable d'Issanka et Tracé de la future LGV (en jaune et rouge sur la carte)



• Calendrier général de réalisation

un projet sur 14 ans de 2010 à 2024, la durée de validité d'une ZAD étant de 14 ans et la conduite des procédures durant environ 3 ans

PRÉCONISATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la présentation du projet en Conseil Municipal par la Région, les Élus de Poussan ont émis un certain nombre d'observations concernant la poursuite de l'étude de ce projet d'implantation.

Ces préconisations ont été envoyées à la Région Languedoc - Roussillon en novembre 2009, elles étaient la condition préalable au vote du Conseil municipal et concernaient :

• **L'occupation actuelle du site** : Malgré la déprise agricole, les terrains de bonne qualité des Condamines nécessitent une étude d'incidence sur les exploitations agricoles en prenant en compte le reclassement des exploitants.

• **L'urbanisme et de l'aménagement** : Il faut mettre en cohérence ce projet avec le SCOT et le PLU avec une mise en place progressive sur le long terme.

• **La ressource et de la gestion des eaux et des paysages** : cette zone est sensible à cause de la proximité du captage d'Issanka, de la Vène et du Bassin de Thau, il est impératif de prendre en compte les fortes contraintes environnementales et paysagères.

• **Les infrastructures de transport et voies de communication** : Poussan se trouvant à un carrefour routier stratégique il est nécessaire de réenvisager les flux routiers et de prévoir les aménagements nécessaires.

• **Les nuisances, bruit et qualité de l'air et les risques** : Les études concernant les incidences sur les nuisances et les risques détermineront la faisabilité du projet.

La liste de ces préconisations a été distribuée à la population et reste disponible en consultation sur le site internet de la Mairie : www.ville-poussan.fr.



HISTORIQUE DU PROJET

• **Janvier 2007** Reprise du port de Sète par la Région Languedoc-Roussillon

• **Septembre 2008/juin 2009** Recherche d'un site approprié pour la création d'une zone logistique portuaire

• **Octobre 2009** Délibération du Conseil Régional LR sur la création d'une ZAD à Poussan

• **Novembre 2009** Présentation du projet au Conseil Municipal de Poussan par la Région LR

• **Décembre 2009** Approbation par le Conseil Municipal de Poussan de la création d'une ZAD votée à l'unanimité

• **Février 2010** Inscription de la ZAD dans le projet de territoire de la CCNBT approuvé par tous les maires de la CCNBT

• **Juin 2010** Intégration de la ZAD dans le PADD du Scot approuvé par les 14 maires de Thau Agglomération et de la CCNBT

• **Octobre 2010** Arrêté préfectoral portant création de la ZAD de Poussan



URBANISME

QUESTIONS DE LA POPULATION

Suite à notre sollicitation auprès de l'ensemble des poussannais, 6 questions nous ont été soumises du 18 janvier au 1er février.

Question N° 1

Reçue par mail le 18/01/12

« Si un tel projet voyait le jour à l'entrée de Poussan, quels en seraient les aménagements "esthétiques" le long de la Dept. 2 (avenue de Sète) pour masquer ces horribles containers ? »

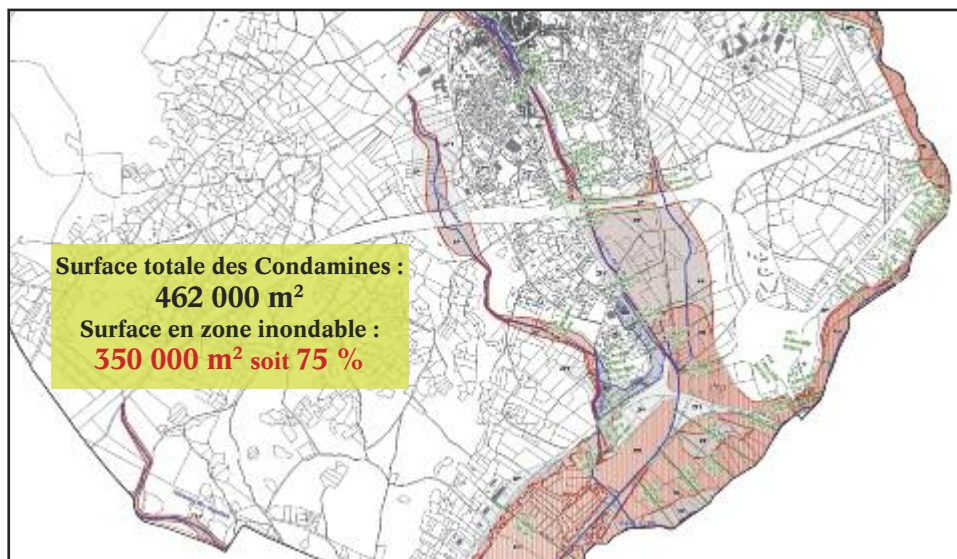
Réponse : Sur le plan de l'occupation du site, le projet présenté par la Région est une zone logistique qui n'est pas vouée au stockage de conteneurs. Le conteneur est voué au transit des marchandises vers les activités et à leur redistribution après reconditionnement et plus-value. L'intérêt est que ces activités logistiques n'ont pas besoin de vitrines commerciales pour fonctionner. L'aménagement paysager en sera facilité.



VUE DEPUIS LE VILLAGE DES ARC



Traitement paysager d'une zone logistique : exemple de Bruguières dans le var



Zonage du Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Comme indiqué dans nos préconisations, l'aspect paysager et en particulier le traitement de l'entrée de ville au niveau de la RD 2 a été appréhendé par la commune dès le départ comme une contrainte forte. Le PPRI classe en zone inondable 75% du secteur des Condamines, le long de la Lauze et de la RD 2. La lisière de zone sera aménagée et paysagée en accompagnant le cours de la Lauze. Dans le cahier des charges des études hydrauliques en cours par la Région sur les Condamines, nous avons d'ailleurs rappelé la nécessité d'incorporer un traitement paysager de qualité le long du cours d'eau.

Le classement de ce secteur agricole en

zone à urbaniser sera lié en grande partie aux résultats des études hydrauliques et de la procédure de révision du PPRI qui en découlera. Sans préjuger des résultats, dans tous les cas de figure, une frange paysagère sera réalisée le long de la RD2.

Question N° 2

Reçue par Courrier le 19/01/12

« Pouvez vous nous présenter un schéma directeur de ce projet, comprenant l'implantation de la zone logistique, infrastructures et autres bâtiments, mais aussi vos choix, desiderata, contreparties et engagements sur les types de commerces, entreprises, institutions, que vous souhaitez ou espérez à court et moyen terme

voir rejoindre ce projet. (Restauration, hôtellerie, bureaux, CCI, jardinerie, sport, loisirs, éducatif, médical...) »

Réponse : Jusqu'à présent la décision municipale a consisté à être favorable à la mise en place d'une ZAD qui permette à la Région une action à l'amiable sur le foncier en vue de réserver les terrains nécessaires à l'implantation d'une zone logistique.

Dans un second temps sera produit et présenté le projet d'aménagement (répartition spatiale, volumétrie, etc ...). Au préalable, la Région devra avoir réalisé diverses études obligatoires sur le milieu naturel, la gestion des eaux pluviales, le bruit, l'air ... et avoir étudié avec les autres collectivités (SMBT, Thau Agglo et la commune de Poussan les modes d'accès à la zone logistique.

La mairie qui n'est pas aux commandes de ce projet participera cependant activement au pilotage de ces études en veillant au respect de ses préconisations, à la préservation de la qualité de vie des poussannais et à la préservation du milieu.

Sur le plan des activités accueillies, il ne s'agit en aucune façon de zone commerciale. Les entreprises implantées seront directement et exclusivement liées au fonctionnement du port.

Question N° 3

Reçue par Courrier le 19/01/12

« Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux, J'ai re-

marqué de nombreuses parcelles agricoles en friche ou mal exploitées, notamment par du camping sauvage et, même sédentaire sur le lieu probable du projet porté par La Région Languedoc Roussillon : Ceci m'amène à vous poser quelques questions;

1°) Pourquoi ces terres ne sont-elles pas mises en valeur; (l'eau ne manquant pas dans le sous-sol et la CCNBT fabricant un compost de très bonne qualité à un prix très abordable), pour faire des aires de loisirs potagers et vergers ???

Réponse : Les terres appartiennent à des propriétaires privés qui disposent librement de leur mise en valeur. Cette question semble axée plutôt sur le secteur agricole des Condamines qui présente les terres de meilleure qualité et la ressource en eau.



La carte que nous avons établie sur ce secteur y révèle des parcelles en friche qui représentent 22 hectares sur un total de 46 soit environ 50 % de la surface totale. Nous déplorons cette situation engagée depuis plusieurs dizaines d'années, du fait de la déprise agricole.

D'autre part, avec la situation privilégiée de ces terrains à proximité d'infrastructures importantes : péage autoroutier, carrefour RD 613 / RD 2, Zone des Clachs, nous constatons une certaine spéculation foncière qui prend la place de l'agriculture.

La Région proposera des relocalisations de parcelles agricoles pour les exploitants qui veulent continuer à exploiter avec les compensations financières auxquelles ils ont droit. Ceci se fera en collaboration avec les exploitants eux-mêmes et les spécialistes du monde agricole (SAFER, ...).

2) Que peut donc nous apporter cette zone logistique pour l'économie de la Commune ?

Principalement de l'emploi et des ressources liées à la taxe foncière. Plus largement c'est une vie économique qui s'installera autour de la zone logistique. Ainsi, d'autres activités pourront se développer en prenant appui sur la zone logistique (le transport, la production d'emballages, ...) et des activités connexes telles que la restauration, des PME et des artisans. Ces dernières activités pourront être installées dans des parcs d'activité relevant de l'intercommunalité. Le projet régional est un projet économique moteur de développement pour le territoire du bassin de Thau.

3) Ou va-t-on loger tout ce beau Monde qui travaillera quand elle sera opérationnelle alors que nous avons un déficit en H L M ?

Pour ce qui est des logements nous espérons vivement que les emplois créés profiteront aux demandeurs d'emploi de la commune ainsi qu'aux travailleurs poussannais souhaitant rapprocher leur emploi de leur domicile.

Grâce aux transports en commun, les emplois seront aussi ouverts pour Sète et le Bassin de Thau. La présence du péage facilitera les déplacements sur un plus long rayon. L'intérêt de la présence de cette zone à Poussan est d'amener un réseau de transport public depuis Sète qui bénéficiera à la zone mais aussi à la commune, la rendant plus proche et mieux desservie du Bassin de Thau.

4) Y aura-t-il des Mécènes pour financer ce projet ambitieux ?

Le projet ne sera pas financé par la commune mais par la Région qui financera l'aménagement des infrastructures (terrassements, voiries, réseaux,...). Elle recherchera tous les co-financements qui peuvent être mobilisés pour un tel type de projet (Europe, etc, ...). Son implantation permettrait à Poussan de bénéficier de l'important programme d'investissement lancé par la Région jusqu'à présent concentré autour du port de Sète.

Question N° 4

Reçue par mail le 27/01/12

1°) Dans le document de présentation du projet de création d'une zone logistique d'arrière-port à destination du port de Sète sur la commune de Poussan, il est indiqué en page 4 que la mise en place d'un PPRI est en cours.

Pouvez-vous préciser où en est ce plan ? Quel en est le planning ?

Réponse : Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2012, il classe 75% du secteur des Condamines en zone inondable. Cette question néces-

site une réponse plus approfondie sur la procédure menée par la Région pour reconsidérer la délimitation des zones inondables dans le secteur des Condamines. La Région a la possibilité de présenter une demande de révision du PPRI en réalisant des travaux agissant sur les capacités d'écoulement des cours d'eau et en évaluant par une étude hydraulique les incidences par rapport au risque d'inondation. La Région devrait lancer prochainement cette procédure pour l'étude hydraulique.

2°) En page 4, il est précisé que l'incidence du projet sur la qualité de l'air pour les riverains semble devoir être examinée en amont, afin de s'assurer de la faisabilité du projet. Quelle étude va être lancée ? Suivant quel planning ? Si elle a déjà été réalisée, quelles en sont les conclusions ?

Les études d'incidence sur l'environnement, et donc la qualité de l'air, vont être réalisées par le maître d'ouvrage du projet : la Région. A notre connaissance ces études n'ont pas été engagées. Elles seront déterminantes, avec toutes les autres études et analyses d'impact sur l'environnement, pour s'assurer de la faisabilité du projet.

3°) En page 4, il est précisé que l'incidence du projet sur la qualité de l'air pour les riverains semble devoir être examinée en amont, afin de s'assurer de la faisabilité du projet.

Quelle étude va être lancée ? Suivant quel planning ? Si elle a déjà été réalisée, quelles en sont les conclusions ?

Les études d'incidence sur l'environnement, et donc la qualité de l'air, vont être réalisées par le maître d'ouvrage du projet : la Région. A notre connaissance ces études n'ont pas été engagées. Elles seront déterminantes, avec toutes les autres études et analyses d'impact sur l'environnement, pour s'assurer de la faisabilité du projet.

4°) En page 4, il est aussi indiqué qu'une étude hydraulique a été réalisée et propose un accompagnement du cours d'eau dans le secteur.

Que signifie « accompagner un cours d'eau » ? Quelles sont les actions menées, les mesures de suivi prises...

L'étude évoquée est l'étude réalisée par la commune dans le cadre du schéma de gestion du réseau communal d'eaux pluviales (étude ENTECH). Elle avait révélée l'insuffisance du cours d'eau de la Lauze. Nous avons déjà répondu précédemment à la question sur l'accompagnement de la Lauze.

5°) Pourquoi la commune de Poussan doit-elle pallier les erreurs de gestion des



URBANISME

terrains sétouais initialement prévus pour le développement du port de Sète ?

Pourquoi ne pas envisager le développement de ce projet sur les terrains le long de la voie SNCF bordant le bassin du midi par exemple ?

Le foncier RFF disponible au bassin du midi à Sète (cayenne) recouvre environ 12 ha. Ce n'est pas à l'échelle du développement du port de Sète. Quant à la zone LIDL à Frontignan (environ 12 ha) elle est destinée à servir de base arrière pour le terminal des autoroutes de la mer (poids-lourds en transit). La secteur de Poussan offre environ 80 ha aménageable sur les 105 ha de la ZAD. Ceci correspond aux standards des logisticiens capables de traiter le trafic du port de Sète.

6°) Comment est envisagée la différenciation des trafics portuaires et urbains sur la route entre Sète et Poussan ?

Comment cette hiérarchie des trafics sera mise en place sur la sortie de la commune de Poussan ?

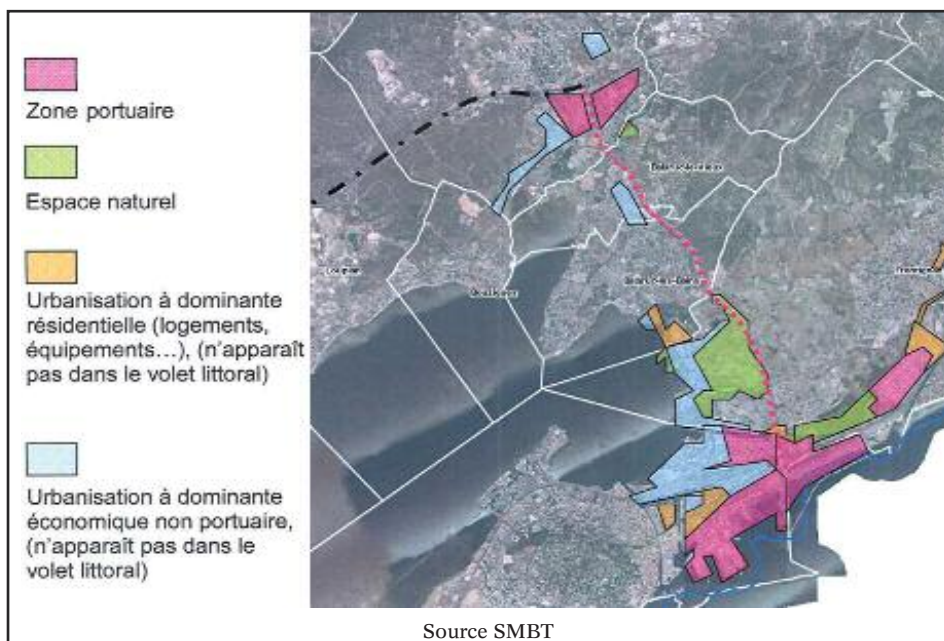
Pour ce qui concerne les aspects déplacements, ceux-ci sont traités dans le cadre du SCoT qui va lancer prochainement une étude de schéma de secteur afin de spécialiser toutes les activités au niveau de Poussan et définir plus précisément la répartition des projets au niveau de l'accès à l'autoroute. La Région participera à cette étude auprès des autres collectivités et services concernées (commune, SMBT, CG 34, ASF, ...).

Pour ce qui concerne la différenciation des trafics urbains et portuaires, il faut déjà se reporter à une décision du Gouvernement qui, par décret du 1er Ministre en date du 10 Mai 2006, a " déclaré d'utilité publique les travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 300 (aujourd'hui RD 600) entre l'autoroute A9 (échangeur de Sète) et le carrefour giratoire du port de commerce sur la RN 112 (RD 612) à Sète ".

La RD 600 a bien vocation à devenir une voie expresse destinée notamment au trafic du port de Sète.

Ceci a été repris dans le SCoT du bassin de Thau porté par le SMBT et par le Plan de Déplacements Urbains porté par Thau Agglo. Ces deux documents d'urbanisme ont mis en avant la séparation des flux : à la RD 2 le trafic urbain, les transports en commun et les cheminements doux, à la RD 600 les flux de transit pour les véhicules légers et le trafic poids-lourds. Le projet régional s'intègre donc dans des projets nationaux (le décret du 1er Ministre) et des projets locaux décidés par les représentants élus de tout le bassin de Thau.

De plus, au niveau de Poussan, le CG 34 a déjà pris en compte la réalisation d'un



Plan d'occupation zone portuaire de SÈTE

échangeur RD 613 / RD 600. Cet échangeur desservira notamment la zone logistique. La Région interviendra au financement avec les autres partenaires concernés.

7°) Poussan est-il un meilleur secteur que Sète qui est la commune au centre du réseau d'infrastructures maritimes, fluviales, rail et routières ?

Comment peut-on réduire les gaz à effet de serre en augmentant le nombre de camions sur la route entre Sète et Poussan ? Quel est le bilan carbone pour ces déplacements ? La mise sur la route de plusieurs centaines de camions pour transporter les containers vers la zone logistique d'arrière port est-elle compatible avec les contraintes environnementales ?

La Région répondra plus précisément à cette question. Mais il faut déjà retenir que le trafic marchandises va en s'accroissant au niveau mondial. Et aujourd'hui c'est malheureusement le tout camion qui est privilégié. Face aux enjeux économiques et environnementaux, la Région apporte sur Sète une réponse à partir des quatre modes de transport que sont : le maritime avec la création de nouveaux quais et de nouveaux terminaux sur le port de Sète pour accueillir et évacuer la marchandise, le fluvial avec la mise au gabarit du canal du Rhône à Sète (une péniche de 2500 T c'est 125 camions), le développement du trafic par voie ferrée, une nouvelle répartition des voies portuaires va être mise en place (déplacement du chantier de transport combiné, ...), la voie autoroutière avec la mise à 2 x 2 voies de la RD 600.

Il ne s'agit donc pas de confier au trans-

port routier tout le volume du port de Sète, mais de mettre en place tous les moyens alternatifs à ce mode de transport afin de répondre de la manière la plus performante possible à l'augmentation du trafic marchandises sachant que les enjeux sont économiques, environnementaux et sociaux.

Grâce à cette politique volontariste en matière de transport, le projet régional apporte une réponse en matière de réduction des gaz à effet de serre.

8°) Quels sont les emplois susceptibles d'être créés ? Quelles sont les entreprises à l'origine de ces emplois ?

La zone logistique de Poussan accueillera de la logistique élaborée (préparation des commandes, post-production). C'est celle qui offre le plus d'emplois (30 à 70 emplois / ha) et qui s'adressent à du personnel peu ou pas qualifié. Ceci concerne donc le plus grand nombre.

Les employeurs seront les entreprises installées sur le site sachant que le territoire de Thau dispose d'un bassin d'emploi à même de répondre à la demande (taux de chômage de 14% en 2010) et que l'emploi s'adresse majoritairement à du personnel non qualifié. Pour l'exemple, la zone logistique de Port Saint-louis du Rhône créée en 2004 sur 160 hectares à générée de 1500 à 2000 emplois.

Question N° 5

Déposée à l'accueil de la Mairie – le 27/01/12

« Quel est l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ? »

Réponse : L'ABF émet des avis sur les projets proches du centre-ville, la zone n'est pas concernée au titre des périmètres de protection des monuments historiques.

Question N° 6

Reçue par mail le 01/02/12

Ce projet est très important et aura des impacts multiples sur les décennies à venir sur Poussan : transformation d'un village en ville, transformation du paysage, augmentation du trafic routier aux alentours, certes plus d'emplois etc. Les habitants de Poussan sont évidemment directement impactés dans leur choix de vie, leur qualité de vie qui fait de Poussan actuellement un village très agréable à vivre. Il est donc clé que les habitants puissent s'exprimer et que la décision prise ne soit pas l'unique fait de responsables politiques ayant des objectifs différents de ceux des habitants du village. Ma question est donc : Pourquoi ne pas soumettre la construction de cet hinterland à un référendum poussanais, après avoir organisé des réunions d'information permettant d'expliquer de manière contradictoire les impacts d'un tel projet.

Réponse : Il nous semble nécessaire de préciser que les objectifs des élus de Poussan sont de défendre les intérêts de leur ville et la qualité de vie des habitants. La légitimité qu'ont les élus du Conseil Municipal de prendre des décisions concernant les grandes orientations urbanistiques et économiques vient directement du vote de la majorité des citoyens aux élections municipales de 2008.

Concernant le déficit de communication qui nous est reproché : nous tenons à rappeler toutes les actions de communication engagées pour informer la population :

- en décembre 2009, le compte-rendu du conseil municipal qui acte le projet de ZAD est mis à disposition du public sur le site internet de la Mairie.

- Une réunion publique s'est tenue à Poussan avec le concours du syndicat mixte du Bassin de Thau le 27 octobre 2010 pour présenter le PADD du SCOT, intégrant le projet d'arrière-port, qui a offert la possibilité aux habitants de s'exprimer sur le sujet.

- La CCNBT a présenté en 2010 son projet de territoire dans un numéro spécial de son journal distribué dans tous les foyers Poussannais ; ce projet de territoire comprenait également le site de Zone logistique de Poussan.

- Enfin, en juillet 2011, la Mairie de Poussan faisait distribuer à tous les poussannais un dossier de 32 pages reprenant en intégralité, sans coupe ni commentaires, des documents d'information et les documents réglementaires concernant la création de la ZAD.

La communication déjà effectuée sera relancée à chaque nouvelle étape du projet, quand nous aurons de nou-

veaux éléments tangibles et significatifs à présenter. Nous rappelons que pour l'instant, toutes les études et donc toute définition du projet restent à faire, seule est engagée la phase d'acquisition amiable des terrains dans le cadre de la ZAD instaurée dans l'objectif de créer une zone logistique d'arrière-port pour favoriser le développement économique du port de Sète.

Pour ce qui est de conclure la concertation par un référendum auprès de la population, le risque de faire voter prématurément un projet imprécis en l'état actuel pourrait faire avorter ce projet. Qui nous dit que nous ne pourrions pas un jour nous en repentir ? A une époque où la délocalisation des activités industrielles et des emplois fait l'actualité des français, pouvions nous rejeter sans l'étudier une proposition d'investissement massif en vue de créer des emplois sur Poussan ?

Les études et analyses d'impact vont être menées par la région LR, la municipalité de Poussan assumera son rôle de contrôle et veillera au respect des préconisations assorties au vote de son conseil municipal. Elle n'hésitera pas à se battre pour la défense des intérêts de ses concitoyens.

CONCLUSION DE M. LE MAIRE

Pour finir, nous considérons qu'il est de notre devoir d'élus d'étudier tout projet d'importance qui nous est soumis concernant l'avenir de notre ville.

La création de la ZAD de Poussan a été faite en tous points conformément à la réglementation. Il n'y a pas d'enquête publique lors de la création de la ZAD car le projet n'est pas constitué. Ce n'est que lorsque le projet est constitué que les citoyens sont appelés à donner leur avis sur des dossiers qui sont alors suffisamment étayés.

Ces dossiers seront présentés conformément à la nouvelle réglementation en matière d'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement (Décret 2011-2018 du 29 décembre 2011). Ils traiteront de la qualité de l'air, de la gestion des eaux pluviales, de la gestion des rejets en matière d'eaux usées, de l'impact sur la faune et la flore). A ceci s'ajouteront des fouilles obligatoires en matière d'archéologie préventive, et une étude hydraulique spécifique au sec-

teur des Condamines afin d'étudier les possibilités de réduire l'inondabilité de cette zone. **Ce n'est que lorsque les réponses apportées par la Région auront données des garanties suffisantes que le projet pourra être poursuivi.**

Les collectivités locales et principalement la commune de Poussan interviendront de droit au niveau :

- du SCOT (qui est soumis à enquête publique) car c'est à ce niveau que sont identifiées les futures zones portuaires que sont le secteur de LIDL-La Foir'Fouille et le secteur de Poussan,

- de la commune de Poussan, la modification du POS en PLU ne sera autorisée qu'après enquête publique et au regard d'un schéma global d'assainissement des eaux pluviales satisfaisant, ce schéma devant intégrer la zone logistique. Le PLU qui doit être conforme aux directives du SCOT du Bassin de Thau devrait être approuvé, avec l'accord de l'état, **en conservant pour l'instant la vocation agricole des terrains des Condamines.**

- du droit des sols avec le permis d'aménager (qualité architecturale, intégration paysagère, ...).

Nous rappelons également que la mise en place de ce projet sera soumise à une phase de concertation de la part de la Région LR qui tiendra compte des avis des différents acteurs et de la population. De plus l'adoption définitive des documents d'urbanisme comme le PLU et le SCOT s'accompagne de mesures de concertation et d'enquête publique qui donneront la possibilité aux habitants de s'exprimer.

L'aménagement d'un territoire constitue un tout et ne peut être morcelé au gré du bon vouloir de chacun. L'intérêt général prime sur l'intérêt particulier. Le projet régional vise à la création d'un équipement portuaire d'intérêt général, plusieurs communes du Bassin de Thau y participent.

Et c'est la raison pour laquelle il est bien identifié à travers les documents d'urbanisme. Ces documents sont :

- élaborés et présentés par des bureaux d'études spécialisés,

- amendés et validés par tous les acteurs du territoire dans des commissions thématiques,

- puis adoptés in fine par les élus représentant le territoire et sa population en charge de toutes les orientations locales du développement économique, social, culturel,...

Nous tenons à rappeler que si la Région est le maître d'ouvrage de ce projet, le conseil municipal de Poussan jouera un rôle important dans les prises de décision à venir. La municipalité reste vigilante quand à la conduite de ce projet et à les moyens de faire valoir son point de vue.



ASSOCIATIONS SPORTIVES

École de Rugby des Vignes de Thau

École de Rugby, école de Vie... Le rugby est solidement implanté sur le bassin de Thau et les jeunes rugbymen de l'école profitent des valeurs fondamentales que leur transmettent leurs aînés.



Jean GIRAUDOUX auteur dramatique du début du XX^e siècle, donnait la définition suivante de l'équipe qu'il connaissait parfaitement pour l'avoir intégrée : « *l'équipe de Rugby prévoit sur 15 joueurs, 8 joueurs forts et actifs, 2 légers et rusés, 4 grands et rapides, et un dernier, modèle de flegme et de sang-froid. C'est la proportion idéale entre les hommes* ».

Il n'avait certainement pas envisagé que le sport qu'il pratiquait avec Alain Fournier et Gaston Gallimard serait un jour ouvert aux femmes, alors qu'il avait parfaitement cerné que le rugby est un sport ouvert à tous, quelles que soient ses qualités physiques.

Chacun peut y trouver sa place; c'est le principe de ce sport d'équipe, considéré à tort comme un jeu violent. L'École de rugby qu'animent Gilles Bedos et Laurent Cochet vous présentent leurs valeurs, et leur espoir de voir se développer, à Poussan, cette école de vie qu'est le rugby.

Les valeurs

Le rugby est plus que jamais présent sur les rives du bassin de Thau et les petits joueurs de l'école en sont les dignes représentants. Ils appartiennent à une famille qui véhicule les grandes valeurs de leur sport préféré : humilité, courage, respect, solidarité et partage.

Ce partage se traduit d'abord par la volonté de transmettre des éducateurs. Des joueurs à l'origine, qui perpétuent une tradition reçue de leurs « *pères et frères de rugby* » sur les terrains de la région. C'est ainsi que 2 joueurs seniors de l'AS Poussan entraînent les jeunes membres de l'école.

C'est également le cas de José Parra; 1^{ère} ligne du club local pendant plusieurs années; qui transmet aujourd'hui son expérience aux jeunes pousses de moins de 7 ans.... Lesquelles, dès qu'elles auront atteint la catégorie Minime, seront déjà en mesure de prodiguer leur expérience aux plus petits.

Une école d'intégration

Notre école de rugby entretient l'esprit de famille, on reçoit des camarades autant que l'on donne, dans une équipe où chacun peut trouver sa place sans distinction de force physique, de niveau de jeu ou d'origine

L'école de rugby, c'est la découverte de soi même et l'acceptation de l'autre. De bonnes fondations pour la vie...

Un lieu de convivialité

Dans un esprit de camaraderie où l'adversaire est toujours respecté, le rugby est par tradition du sport convivial, pour les petits joueurs mais également pour parents qui se retrouvent régulièrement sur le pré pour partager ces moments de convivialité.

... C'est l'esprit du Rugby





Joie de la victoire



Invitation à Montpellier en Top 14



Roxane (sélection féminine -15 ans)



Aujourd'hui 160 enfants licenciés

sont encadrés par un collectif d'une trentaine d'adultes bénévoles (éducateurs et dirigeants).

Les enfants nous arrivent des différentes communes du Canton de Thau : Poussan, Mèze, Gigan, Montbazin, Loupian, Bouzigues, Villeveyrac.

Passeport découverte

si votre enfant est intéressé, nous lui offrons la possibilité de découvrir notre sport un mercredi après-midi au complexe sportif des Baux à Poussan.

14h30 à 16h30 de 5 ans à 13 ans

17h30 à 19h30 de 13 ans à 15 ans

Tournoi de « L'Huître de Thau »

2 et 3 juin
au complexe des Baux à Poussan
Catégorie : - 7 ans à - 15 ans
+ de 1000 participants

École de Rugby labélisée F.F.R

Catégories : de 5 ans à 7 ans, de 7 ans à 9 ans, de 9 ans à 11 ans, de 11 ans à 13 ans, de 13 ans à 15 ans.

Entraînements : 5 ans à 13 ans le mercredi de 14h30 à 16h30.

13 ans à 15 ans le mercredi de 17h30 à 19h30 et le vendredi de 18h à 19h30.

au complexe sportif des Baux à Poussan.

Rencontres sportives : toutes les 3 semaines jusqu'à 13 ans et toutes les 2 semaines pour les plus grands.

Séjours sportifs : sur 2 jours à Isles-sur-Sorgues, Castelnaudary, ...

Tournoi annuel : 2 et 3 juin notre grand rendez-vous de fin de saison « le tournoi de l'Huître de Thau », environ 1000 participants.

Contact : Gilles Bedos : 06 70 70 58 36

Laurent Cochet : 06 61 79 10 95

Mail : vignesdethau@hotmail.fr



Des nouvelles de l'Agenda 21

Lors du Conseil Municipal du 2 Avril, les élus de Poussan ont approuvé la stratégie de développement durable pour la commune. Issue du travail réalisé pour le diagnostic et des échanges en atelier de concertation, elle intègre les principes généraux du développement durable ainsi que les enjeux spécifiques de notre territoire. Cette stratégie se décline en 6 grandes orientations.



1. Vers une mobilité plus respectueuse de notre cadre de vie

- Optimiser et sécuriser les déplacements
- Améliorer l'offre en stationnement
- Encourager une mobilité alternative à la voiture individuelle

2. Préservation et mise en valeur de notre patrimoine naturel et rural

- Valoriser le potentiel naturel et paysager
- Eduquer et sensibiliser à la protection de l'environnement

3. Réduction et prévention des risques et des nuisances

- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Assurer un cadre de vie de qualité aux poussannais

4. Assurer notre développement de manière responsable

- Favoriser l'intégration par l'emploi
- Renforcer l'attractivité communale
- Penser l'aménagement de manière durable

5. Favoriser la cohésion sociale et l'intégration de tous dans la vie locale

- Développer l'offre de loisir, sport et culture
- Favoriser la participation de tous à la vie locale
- Développer la cohésion sociale

6. Assurer l'exemplarité communale

- Engager une démarche transversale «développement durable»
- Mise en place de l'éco-responsabilité

LES ÉCHÉANCES À VENIR

Bientôt le programme d'action :

l'élaboration d'un plan d'actions à mettre en œuvre à court, moyen et long termes, est destiné à faire du développement durable une réalité sur le territoire. Il s'agit de décliner en actions, qui ont été proposées au cours des ateliers de concertation et ensuite étudiées et priorisées en commission Agenda 21, les objectifs territoriaux définis dans la stratégie locale.

Il sera bientôt soumis à l'approbation du comité de pilotage et du Conseil Municipal. Cet acte marquera l'adoption de l'Agenda 21 de Poussan.

Appel à reconnaissance 2012 :

Dans la foulée le dossier sera envoyé au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logements dans le cadre de l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable pour l'année 2012.

24 heures de la nature :

Le 4 et 5 mai aura lieu sur Poussan, à la Crique de l'Angle les 24h de la nature, événement organisé en partenariat avec les écologistes de l'Euzière.

L'idée est de participer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité présente sur notre commune en réalisant des inventaires sur un lieu précis. Cette action permettra ainsi d'accompagner la mise en place de l'Agenda 21 sur Poussan.

Travaux d'entretien de la forêt communale

Des travaux de débroussaillage ont été effectués par les agents de l'Office National des Forêts sur la Commune de Poussan. Cette opération consiste à éliminer une partie des végétaux d'un espace naturel, pour limiter les risques d'incendie et ralentir sa vitesse de propagation.



Le chantier s'est déroulé sur le mois de janvier 2012. Sur le premier secteur concerné, piste DFCI au dessus de la carrière, les travaux sont réalisés par 2 agents de l'ONF. L'entretien de la zone débroussaillée est effectué manuellement (débroussailluses et tronçonneuses). Les arbres sont essentiellement des pins (issus des plantations liées à la mission Racine, le but étant de fixer le sol afin de limiter l'érosion) et des chênes blancs. Les branches basses des arbres sont élaguées afin de « libérer » l'arbre et lui permettre de croître essentiellement en hauteur. Le but de cette opération est de diminuer la densité du couvert forestier. Les résidus de coupe sont laissés sur place.



Sur le second secteur concerné par les travaux de débroussaillage, dans la zone du stand de tir, l'opération consiste à sécuriser les accès, notamment de la piste DFCI, pour l'intervention des pompiers. Les travaux s'effectuent sur une bande de 15m de part et d'autre de la piste.

La forêt communale de Poussan s'étend sur 180 hectares. Elle a été plantée par l'ONF en 2 temps : en 1976 et entre 1993 et 1997 pour environ 50 000 arbres. Elle est située le long de la piste DFCI au dessus de la carrière et sur le versant en dessous du stand de tir.

Les collégiens au chevet de la Vène

Dans le cadre de la semaine du développement durable, les élèves de 3^e découverte professionnelle du Collège Via Domitia de Poussan ont participé à un nettoyage de printemps à la crique de l'angle, en bordure de la nouvelle piste cyclable.



Cette action, menée dans le cadre du Projet Educatif Européen Comenius ECOGAIA a reçu l'aide et le soutien du CPIE, du Conseil général, et de la mairie de Poussan.

Ce Projet a pour thème le développement durable et pour partenaires des établissements de Burela (Espagne), Larciano (Italie) et Oradea (Roumanie) qui ont aussi, chacun dans leur environnement proche, mené de telles opérations de sauvegarde de l'environnement.

Une benne pleine à ras bord de détritus a été collectée par les collégiens, très étonnés de trouver « autant de saletés » déposées par des personnes si peu respectueuses de ce magnifique lieu de nature sauvage.

Soutenus par M Morgo conseiller Général, M Adgé Maire de Poussan et M Bousquet, par M Ruiz Principal du Collège, armés de gants, ils ont durant une après midi rempli de nombreux sacs poubelles. Mme Blanc, M Valette et Mme Zanetti ont encadré le groupe soutenus par Mme Gimond du CPIE.

Voici une belle action de sensibilisation et d'action dans ce projet européen qui verra sa conclusion entre le 10 et le 14 mai en Italie (Toscane) où se rencontrent tous les partenaires pour une « grande fête écologique Européenne ». Le Collège de Larciano, avec lequel nous sommes partenaires depuis 25 ans, accueillera en même temps que l'échange traditionnel de collégiens une cinquantaine d'élèves espagnols et roumains pour une très belle expérience collective de sensibilisation au respect d'un bien commun : notre terre.

« Une classe de 3^e du collège de Poussan a eu l'occasion le 5 avril de participer à la semaine du développement durable, en menant une opération de nettoyage des abords de l'étang de Thau, près de Balaruc. Une benne entière a été remplie de déchets de toutes sortes trouvés dans la nature.

Avant cette mobilisation, les élèves de cette classe ont bénéficié de plusieurs séances de sensibilisation sur le thème de l'eau : comment et pourquoi la préserver ont été les questions débattues pour apprendre à protéger notre environnement.

Faire participer les élèves à ce geste citoyen a contribué à une prise de conscience forte du non-respect de la nature, et à une réflexion de longue durée sur la pollution de notre site local. Les élèves ont été plus choqués par le geste dégradant de toutes ces personnes qui jettent leurs déchets n'importe où que par la nature, dégoûtante souvent, de ces déchets. »

Article rédigé par Océane et Alexia de la classe de 3^e1



Le soleil a rendez-vous avec la lune

Le cadran solaire de la place de la mairie vient d'être rénové, il n'avait jamais été inauguré : cet oubli sera réparé le samedi 2 juin à 18h.



M. Roger Tognetti, créateur de ce cadran solaire, astronome distingué, invite la population de Poussan à partager sa passion à l'occasion de cette journée consacrée aux astres : dès 16h démonstration et commentaires sur le cadran solaire, à 18h, inauguration et à partir de 22 h observation commentée de la voûte céleste avec le concours du club d'astronomie de Sète.

POUSSAN

DANS LES ETOILES

INAUGURATION DU CADRAN SOLAIRE

16H00 EXPLICATION ET DÉMONSTRATION DU FONCTIONNEMENT DU CADRAN SOLAIRE
sensibilisation aux dangers du soleil, maquillage des enfants...

18H00 INAUGURATION EN PRÉSENCE DU MAIRE

SAMEDI 2 JUIN 22H00 OBSERVATION ASTRONOMIQUE
PLACE DE LA MAIRIE avec le club d'astronomie de Sète l'A.S.A.T

SCANNEZ CE CODE

Le tour de France à Sète le 14 juillet

Les services de la Préfecture de l'Hérault ont réuni les élus représentants des différentes communes concernées par le passage du tour de France 2012. L'étape du samedi 14 juillet reliera Saint-Paul-Trois-Châteaux au Cap d'Agde.

Le passage des coureurs se fera sur la nationale 112. Elle sera fermée à la circulation entre 13 heures et 17 heures 30. La seule voie ouverte sera alors la nationale 113.

Le 14 juillet étant un samedi, jour de départ et d'arrivée des vacanciers de la mi juillet, la saturation des réseaux est donc prévisible, l'accès à l'autoroute sera difficile et l'accès aux plages du littoral impossible. Il est prévu que la ville de Sète soit bloquée à partir de 13 heures.

La Préfecture préconise de suspendre tout déplacement qui ne serait pas impérieux de 13 heures à 17 heures 30. Il conviendra à défaut de les anticiper. Quant aux défilés de mariage... ils tâcheront de se fondre dans les embouteillages!

Sécheresse : état d'alerte pour l'Hérault



Le cumul pluviométrique hivernal présente un déficit de plus de 90% par rapport à la normale. Les premières mesures de restriction sont prises dans l'Hérault

Classé le 12 avril en zone orange, la préfecture avait interdit depuis fin mars l'arrosage des pelouses, jardins et terrains de sports, pour tout le département.

La préfecture de l'Hérault a annoncé dernièrement ces premières mesures de restriction de l'usage de l'eau en raison d'une situation de sécheresse critique.

Sur les secteurs en alerte, les principales mesures sont :

- L'interdiction permanente de l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés et jardins d'agrément, et, entre 10h et 18h, les jardins potagers, terrains de sports et golfs.
- La fermeture des fontaines en circuit ouvert
- L'interdiction de manoeuvre d'ouvrage (vannage, clapet mobile, déversoir)
- L'interdiction des travaux d'entretien entraînant un dépassement des normes de rejet
sont également interdits sauf autorisation exceptionnelle de la Police de l'eau.
- L'interdiction du lavage des véhicules publics ou privés en dehors des stations professionnelles

Le préfet invite chacun à adopter une attitude civique et à modérer sa consommation d'eau.

Cérémonie citoyenne pour les jeunes électeurs

Mercredi 11 avril à 18 h 30, en Mairie, avait lieu une cérémonie citoyenne de remise de cartes d'électeurs à plusieurs jeunes de 18 ans par Jacques Adgé, Maire de Poussan et Monsieur Pierre Lopez, ancien proviseur du collège Via Domitia de Poussan, membre de la commission électorale.



Le Conseil Municipal et la Commission Électorale avaient invités les jeunes poussannais nés en 1994 et qui ont eu 18 ans en janvier ou en février 2012. Parmi les 17 d'entre eux qui étaient concernés, la plupart étaient présents, souvent accompagnés par des amis ou par un membre de leur famille.

En présence de ses conseillers municipaux, Monsieur le Maire les accueillait en se disant agréablement surpris par le nombre de jeunes qui s'étaient sentis concernés. Cette cérémonie avait pour objectif de les inciter à voter, car si le vote est un droit, c'est aussi un devoir et un acte de civisme.

Pierre Lopez, qui représentait la commission électorale dont quelques membres étaient présents dans la salle du conseil, poursuivait en précisant aux jeunes électeurs que s'ils avaient été inscrits d'office, ils devaient maintenant participer à la vie démocratique de leur pays en votant : « *Cela fait partie de la citoyenneté.* »

Revenant sur l'évolution du droit de vote depuis la Révolution française, il ajoutait que les femmes ne pouvaient voter que depuis quelques décennies (1945) : « *Pendant des siècles il a fallu se battre pour acquérir le suffrage universel. Il faut en user, c'est un droit et un devoir.* » il poursuivait en vantant les mérites de la fraternité « *La citoyenneté, c'est respecter les autres et être tolérant.* »

Après avoir donné quelques précisions sur les procédures et réglementations en matière électorale, Pierre Lopez concluait en citant Voltaire : « *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous puissiez vous exprimer...* »

Tribune d'expression des Élus de la liste Poussan Autrement

Il est encore temps de réagir.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donnait l'occasion au Conseil Municipal de revenir, en les précisant, sur des projets maintes fois reportés et qui sont remis sur le tapis en cette période. Ces projets peinent à voir le jour pour cause de budget mis à mal par un mandat et demi de mauvaise gestion pointée du doigt à 2 reprises par la Chambre Régionale des Comptes.

Ce n'est que grâce à la vente du terrain de la Fontette que le budget a pu reprendre des couleurs en 2011. La vente du terrain MALESKA, réalisé dans des conditions contestables, devrait permettre en 2012 de reprogrammer une énième fois la rénovation du Riverain.

Sur ces travaux, de nombreuses questions restent sans réponses :

- Le montant des travaux à réévaluer?
- La simulation pour un sens unique, ou un feu rouge...

Rien ne semble réfléchi, comme tout le reste!

Mais cela ne semble déranger personne? Les poussannais paraissent fatalistes. Ils subissent pourtant les conséquences de décisions non maîtrisées. Il est vrai que le refus de communication et plus encore de concertation est flagrant de la part de l'équipe en place : caricature de réunion publique à propos d'hinterland, enquête publique pour l'extension de la carrière passée sous silence, aménagement du jardin public en parking! Le beau projet de jardin aménagé, qui date de 2001, serait-il passé à la trappe pour pallier aux problèmes du stationnement? Extension du village disproportionnée par rapport aux installations? Les poussannais souhaitent-ils un village à taille humaine ou une cité dortoir avec 10 000 ou 15 000 habitants? Peu à peu et de façon inéluctable les élus du groupe majoritaire s'éloignent des aspirations des poussannais, ils agissent seuls, sans concertation et vont droit dans le mur dans l'indifférence la plus totale. Nous alertons, mais Mr le Maire ne répond à aucun de nos courriers, il use de son pouvoir pour refuser de porter nos questions à l'ordre du jour. Il joue au petit chef qui décide de tout, seul, ou en petit comité. Il fait voter chaque année des augmentations d'impôts, de nouvelles taxes que nous essayons de contenir mais qui grignotent, inexorablement, le pouvoir d'achat des poussannais. Nous essayons d'atténuer certaines de ces taxes injustes (taxe sur la consommation électrique), car supportées par tous sans distinction, ce que l'on nous reproche ensuite pour justifier d'une nouvelle augmentation des impôts locaux!!

La qualité de vie des poussannais pâtit aussi du manque d'entretien, de l'incivisme signalés mais non résolus : crottes, déchets qui jonchent le sol, poubelles éparpillées sont le lot quotidien. Les locaux municipaux peu ou mal entretenus se dégradent. Prévoir l'entretien après l'investissement semble basique, sauf à Poussan. Dommage pour les poussannais que l'on ne respecte pas en entretenant ce à quoi ils ont contribué par leurs impôts.

A POUSSAN, la majorité municipale achète au prix fort, (terrain de l'école V Hébert?) brade des biens pour renflouer les caisses? (Stade de MALESKA ?), rate des occasions comme le château de la Garenne, (pas de suivi dans la procédure pour préempter à temps !)

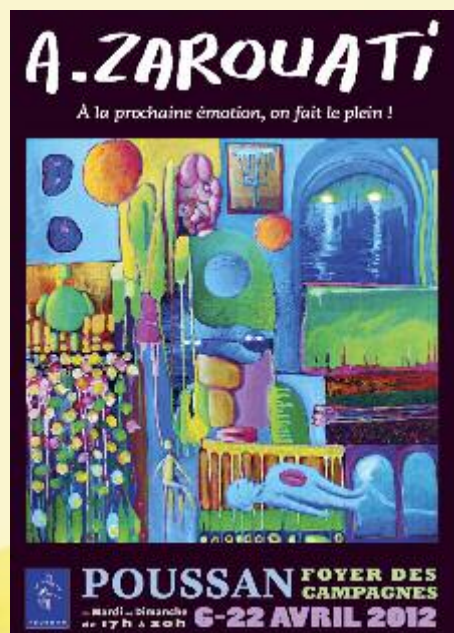
Bref, elle navigue à vue, multiplie les erreurs, les manquements et continue à méconnaître les lois et règlements. Depuis 10 ans maintenant, le même Maire est à la tête de la commune, quelles autres preuves de ses manquements faudra-t-il encore supporter ?

C'est une situation qui ne nous convient pas et qui ne peut pas VOUS convenir. Il est urgent de penser à un autre avenir pour POUSSAN.

Geneviève STORM, Danielle NESPOULOUS, Bernard BORDENAVE & Grégory CLADERA

UN ÉTÉ À POUSSAN

CALENDRIER DES ANIMATIONS MAI/JUIN/JUILLET/AOÛT



Mai 2012

EXPOSITION

Maxime LHERMET, peinture
Foyer des campagnes - entrée libre
27 avril/20 mai - 17h/20h
(ts les jours sauf lundi)
Contact : 04 67 18 35 94/06 81 31 48 24
culture@ville-poussan.fr

THEATRE

DANTON par la Cie Mise en bouteille
Salle de spectacle Paul VILALTE
Samedi 12 mai - 21h - Entrée 5/7€
Renseignements : 04 67 18 16 24

TOURNOI DE VOLLEY

Challenge de Thau
gymnase des baux
Samedi 12 et dimanche 13 mai

EXPOSITION

André Cervera, peinture
Foyer des campagnes - entrée libre
25 mai/1er juillet - 17h/20h
(ts les jours sauf lundi)
Contact : 04 67 18 35 94/06 81 31 48 24
culture@ville-poussan.fr

CINEMA / DÉBAT

Salle de spectacle Paul VILALTE
Jeudi 31 mai - 14H30
Renseignements : 04 67 18 35 91

Juin 2012

DANSE ORIENTALE

Salle de spectacle P. VILALTE - MJC
Vendredi 1er juin - 21h
Renseignements : 04 67 78 21 26

MOTOS DE L'ESPOIR

Cave coopérative
Samedi 2 juin de 9h à 1h00
9h - Réception des exposants et des motos
12h - Repas
14h - Départ de la ballade en moto
18h30 - Retour des motos - Concert rock
19h - Apéritif municipal
20h - Repas
21h - Spectacle tout public - Tombola
00h - Spectacle érotique
Dimanche 3 juin de 9h à 14h
9h - Reception des motos
9h30 - Départ de la balade moto
12h30 - Retour des motos - Concert de rock
- Animation en continu avec les TOONS
Contact : www.lesmotosdelespoir.fr
Permanence tous les premiers samedis du mois
de 9h à 13h à la cave coopérative

REPAS CONCERT

CARRE D'AS 10 ANS DEJA !!! avec Paul SELMER
Cave Coopérative - samedi 9 juin 21h
Entrée : 20€
réservations : 04 67 18 35 94/06 75 10 18 44

THEATRE

Salle de spectacle Paul VILALTE
Cie Les Vers Luisants : Dimanche 10 juin - 21h
Compagnie du strapontin : Atelier Adultes
Samedi 16 juin - 21h
Compagnie du strapontin : Atelier Enfants
Dimanche 17 juin - 16h30
Renseignements : 04 67 18 16 24 - Entrée 5/7€

KERMESSE DE LA PAROISSE

Jardin de la grotte - chemin des Frères
Dimanche 10 juin 10h/17h30

FÊTE DE LA MUSIQUE

Concerts - Scène Ouverte
Jeudi 21 juin 19h - Jardin public
Association Plateforme en partenariat avec le
Carré d'As - buvette/restauration, Entrée libre

GALA DE DANSE DE LA MJC

Gymnase des Baux - Samedi 23 juin 21h
Contact : 04 67 78 21 26

CONCERT

Salle de spectacle Paul VILALTE - MJC
Mardi 26 juin - 21h
Contact : 04 67 78 21 26

FEU DE LA SAINT JEAN

Dimanche 24 juin - 20h30 - Jardin public
Moules frites - Animation

PRESENCE WESTERN

jardin public
samedi 30 juin : 14h - 1h
spectacle de rue, danse country, repas, concert,
animations et jeux
dimanche 1er juillet : 9h30 - 17h
Parade, spectacle, chevaux, apéro-concert,
spectacle de rue, animations et jeux
renseignements : 06 83 45 02 50

Juillet 2012

FÊTE NATIONALE

Vendredi 13 juillet
21h00 : Pl. de la mairie, retraite aux flambeaux
22h30 : Skate park, feu d'artifice
23h30 : halles, bal et vin à la française
Samedi 14 juillet
10h00 : halles, jeux pour les enfants
11h00 : brasucade offerte par la municipalité

FIESTA POUSSAN

Musiques du monde - concert gratuit
cave coopérative - samedi 21 juillet - 20h30
ASTAN KIDA (Mali) / LOS PATA E CUMBIA (Chili)

FÊTE LOCALE

Vendredi 27 juillet
Place de la mairie - 21h : ULTIMA
Samedi 28 juillet
Place de la mairie - 21h : NEWZIK
Dimanche 29 juillet
Place de la mairie - 21h : NUIT BLANCHE

Août 2012

FESTA DE LA LOCOMOCION

Rassemblement de véhicules anciens
Dimanche 12 août - Place de la Mairie